RCS : VESOUL - GRAY
Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00134
Numéro SIREN : 811 361 005
Nom ou dénomination : ABF TRUCKS

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2019 sous le numéro de dépôt 1456

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ABF TRUCKS
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 2 CHEMIN DE LA PENOTTE, 70320 CORBENAY
811361005 RCS VESOUL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 07 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 07 janvier,
A 14 heures,

Les associés de la société ABF TRUCKS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre remise en main propre adressée le 18 décembre 2018 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur FRANCK LAROCHE, titulaire de 8000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur BRUNO DIOLEY, titulaire de 8000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Société TRANSPORTS CLOT, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jean-Luc DIOLEY, titulaire de 16000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Madame STEPHANIE DEFRAIN, titulaire de 4000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur MAXIME DIOLEY, titulaire de 4000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 40 000 actions sur les 40 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FRANCK LAROCHE, en sa qualité de Président de la Société.

La SARL TRANSPORTS CLOT et Monsieur Bruno DIOLEY, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Maxime DIOLEY est désigné comme secrétaire.

La société CABINET GAMET AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur FRANCK LAROCHE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Stéphanie DEFRAIN
Né à EPINAL le 15 novembre 1979
De nationalité française
Demeurant 2 Chemin d'Anchenoncourt, 70210 VAUVILLERS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
FRANCK LAROCHE

Le secrétaire
Maxime DIOLEY

Les scrutateurs
TRANSPORTS CLOT

SARL TRANSPORTS CLOT
70320 CORBENAY
Tél. 03 84 91 10 07
Fax 03 84 92 82 10
SARL au capital de 780 000 €
SIRET 399 113 216 00010 - APE 4941 A
Bruno DIOLEY

Bon pour démission des fonctions de président

Stéphanie DEFRAIN

Bon pour acceptation des fonctions de président

Defrain

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL